

**Objet : Contrat de Développement Durable Rhône – Alpes : demande de financement des coûts liés à l'assistance administrative pour l'année 2013.**

Le Président expose :

**Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 3 octobre 2012, par laquelle le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) a fait acte de candidature pour le portage administratif et financier du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2013 – 2020 ;

Conformément au dispositif régional CDDRA, un poste d'animateur général du contrat doit être créé et ce dès la phase de candidature. En accord avec l'association Pays Une Autre Provence et la région Rhône-Alpes, le SMBP mettrait à disposition du pilotage du contrat l'assistance administrative nécessaire.

Le financement de l'ensemble des charges de fonctionnement associées est assuré par la Région Rhône-Alpes et l'association Pays Une Autre Provence.

A cet effet, le Président propose, pour l'assistance administrative au titre de l'année 2013, le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT ASSISTANCE ADMINISTRATIVE – ANNEE 2013			
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	16 312.50 €	Région Rhône-Alpes – CDDRA (60 %)	10 012.50 €
Frais annexes liés directement aux postes	375.00 €	Autofinancement (40 %) (convention PUAP)	6 675.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 687.50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 687.50 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président et le plan de financement susmentionné ;
- **Délègue** au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action ;
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD